



Département de
Loire-Atlantique

Le 1er février 2026

SYNTHESE COMMISSIONS VACANCES DU 21 JANVIER 2026

Étaient présents les membres suivants :

- Patrick PELLERIN (CFDT)
- Géraldine CHOPINEAU (CFDT)
- Clotaire DARRAS (CFDT)
- Sonia COLIN (CFDT)
- Jean-Nicolas URVOIS (CGT)
- Adrien ALLIAU (CGT)
- Jocelyne BERTHO (UNSA)
- Violaine LIVET-HAURAY (FO)

I – Tourisme urbain

Maintien des destinations 2025 sur 2026 (excepté Marseille qui n'appartient plus à Citadines à partir d'avril 2026) :

- Rome, Vannes et Nice avec Adagio
 - Paris (La Défense, Gare de Lyon, Place d'Italie, Bastille Marais, Montmartre, Maine Montparnasse, République, Trocadéro, Montparnasse et Tour Eiffel) avec Citadines
 - Barcelone, Berlin, Bruxelles, Lille, Toulouse, Lyon et Montpellier avec Citadines

Et une nouvelle destination : Tours (Château Belmont)

Pour cette année 2026, la subvention reste accordée sur une seule demande par année civile pour 4 nuitées en France ou 5 nuitées en Europe maximum.

II – Locations printemps/été

La commission décide l'offre suivante pour la période printemps/été 2026 avec Vacances Passion :

- CAUTERETS (*Hautes-Pyrénées*) – Le Domaine des 100 lacs
- CROZON-MORGAT (*Finistère*) – Peemor Pen
- LONGEVILLE SUR MER (Vendée) – Camping les Dunes
- SAINT-BRIAC (*Ile et Vilaine*) – Résidence Kermael
- SAINT-PALAIS SUR MER (Charente-Maritime) – Résidence les Carrelets

- LEON (Landes) – Village Les Genêts
- SAINT-PHILIBERT (Morbihan) – Camping Keramo
- PERROS GUIRREC (Côtes d'Armor) – Les 7 îles
- LE LAVANDOU (Var) – La Grande Bastide
- ARDES SUR COUZE (Puy de Dôme) – Village Le Cézallier
- SAINT-JEAN DE LUZ (Pyrénées Atlantiques) – Domaine Iratzia
- SAINTE-MARIE PLAGE (Pyrénées Orientales) – Les résidences et maisonnettes
- SAINT-GENIES (Dordogne) – Village La Peyrière en Périgord
- LES GETS (Haute-Savoie) – Résidence les fermes Emiguy
- LABEAUME (Ardèche) – La Buissière
- ROCHEFORT EN TERRE (Morbihan) – Domaine du Moulin neuf

La subvention par RD (de 10 à 60 %) s'applique à hauteur de 950 € au maximum sur l'ensemble de ces locations.

III – Tourisme et Loisirs

Dans le cadre du nouveau partenariat avec Tourisme et Loisirs, la commission décide d'élargir l'offre actuelle des locations au tarif RD avec Vacances Passion sur 27 destinations avec Tourisme et Loisirs.

Cette nouvelle offre propose 27 destinations au tarif de 235 € pour deux chambres (270 € pour 3 chambres) en mobilhome ou chalet sur la période d'avril à septembre hors période de juillet et août avec application du tarif RD (cf document ci-joint). Soit, à titre d'exemple, pour un agent RD1, une semaine de location à 94 €.

Le Secrétariat du COS